

**LBL CONSULTING - SENZO CONSEIL**

CONSEILLER EN INVESTISSEMENT FINANCIER (CIF)

INTERMÉDIAIRE EN OPÉRATIONS DE BANQUE ET EN SERVICE DE PAIEMENT (IOBSP)

INTERMÉDIAIRES EN ASSURANCES (IAS)

SENZO CONSEIL accompagne ses clients de A à Z dans leurs projets d'investissements immobiliers et financiers. SENZO CONSEIL se caractérise par une parfaite connaissance des opportunités du marché et une relation singulière avec ses clients. Nous redonnons du sens au conseil en s'adaptant à chacun de nos clients et en privilégiant le conseil à la simple vente de services.

- Arnaud BOUSQUET ( Gérant associé - CIF )
- SARL au capital social de 224 000 €
- SIREN : 507 942 332
- APE : 6832A
- Siège social : 7 place de la comédie - 34000 Montpellier
- www.senzo-conseil.fr
- 04 67 55 22 94 - contact@senzo-conseil.fr
- N° TVA Intracommunautaire : FR 76 507 942 332
- N° ORIAS : 11061569
- N° CIF : E003346 - adhérent ANACOFI-CIF

**MÉTHODOLOGIE**

SENZO CONSEIL utilise **une méthode d'approche patrimoniale globale**, il s'agit d'une méthode rigoureuse et reconnue à mettre en œuvre avant de réaliser un investissement important pour votre patrimoine. La méthode de l'approche patrimoniale globale permet :

- **d'intégrer l'ensemble des paramètres nécessaires à l'analyse optimale de votre patrimoine** : *civils, juridiques, fiscaux, sociaux et financiers.*
- **de préciser vos objectifs** :
  - > **Optimisation de la gestion des actifs financiers** (PEA, comptes d'investissements, portefeuilles titres, trésorerie, liquidités).
  - > **Retraite** (recherche de compléments de revenus).
  - > **Immobilier d'habitation et de rapport.**
  - > **Crédits et Financements.**
  - > **Optimisation Fiscale** (Impôts sur le revenu, I.S.F, L.M.P, L.M.N.P, Girardin, Loi Malraux, Loi Pinel, F.C.P.I, F.I.P).
  - > **Protection sociale** : assurance décès, remboursement des frais de santé, indemnités journalières, rente d'invalidité, rente éducation, rente conjoint, frais généraux, garantie Homme clé, assurance de prêt, garantie accident de la vie.
  - > **Assurance dommage** : auto, habitation, propriétaire non occupant, RC professionnelle, multirisques professionnelles, bris de machine, multirisques immeuble, dommages ouvrages, RC décennale, garantie de loyers impayés, garantie revente.
  - > **Transmission du patrimoine** : S.C.I, assurance vie, démembrement.
    - >> Réaliser le bilan patrimonial : structure familiale, régime matrimonial, bilan des actifs immobiliers et financiers, état des passifs, estimation de la retraite future, des droits de succession, prévoyance, situation fiscale (IRPP, ISF).
    - >> Rédiger la note de synthèse qui précise les forces et faiblesses de la structure du patrimoine par rapport aux objectifs poursuivis.
    - >> Procéder à la recherche de solutions, restructurer le patrimoine afin de tendre vers les objectifs recherchés.
    - >> Mettre en place les solutions et sélectionner les produits et fournisseurs qui répondent aux objectifs définis.
    - >> Assurer le suivi et l'actualisation du bilan patrimonial.

	CIF	IAS	IOBSP	Activités Immobilières
Responsabilité civile professionnelle	1 000 000 €/sinistre 2 000 000 €/année d'assurance	1 500 000 €/sinistre 2 000 000 €/année d'assurance	500 000 €/sinistre 1 000 000 €/année d'assurance	1 000 000 €/sinistre 2 000 000 €/année d'assurance
Garanties financières	2 000 000 € / par année d'assurance	115 000 par sinistre et par année d'assurance sans manquement de fonds	115 000 par sinistre et par année d'assurance sans manquement de fonds	160 000 € gestion 120 000 € transaction

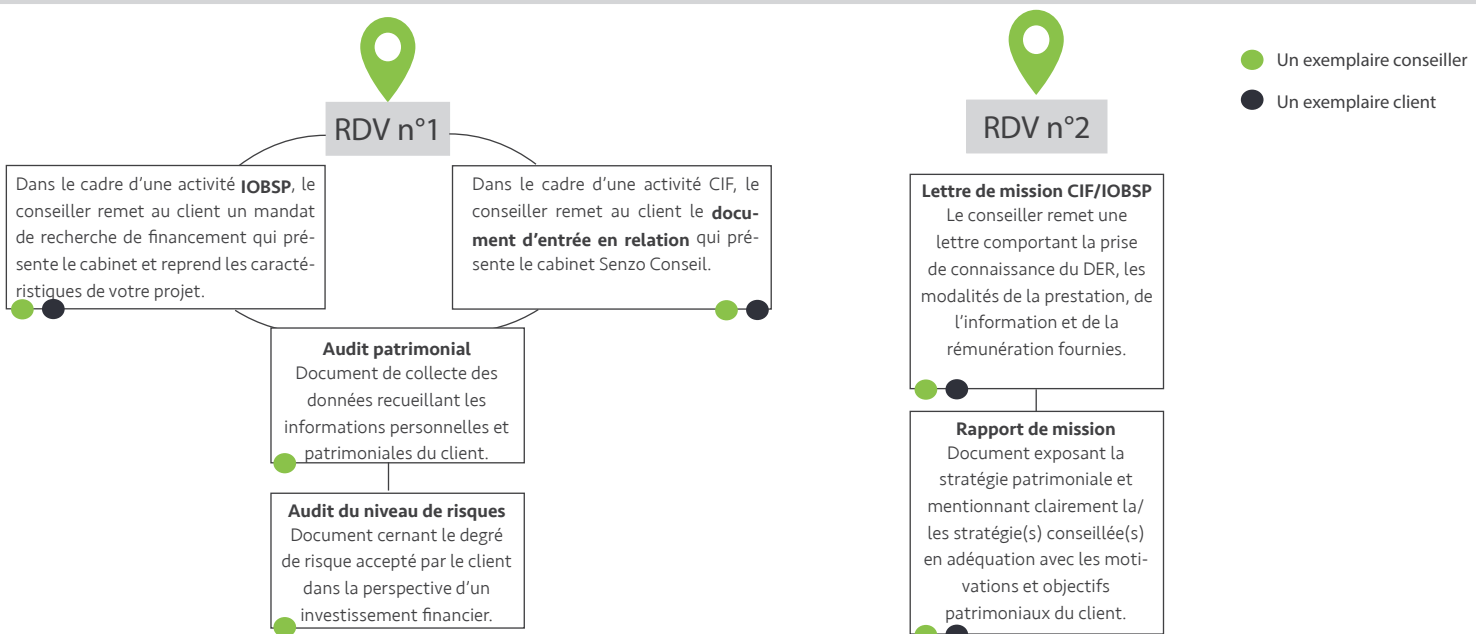
SARL LBL CONSULTING - SENZO CONSEIL au capital social de 224 000 euros — APE 6832A — SIRET : 50794233200028 — RCS Montpellier 507942332 — N°TVA intracommunautaire FR 76507942332 — N° déclaration normale CNIL : 2110537v0 — Société de courtage en assurances : intermédiaire immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 11061569 (www.orias.fr) — Conseiller en investissements financiers (vérification auprès de l'ORIAS) — CIF N°E003346 — adhérent ANACOFI-CIF, association agréée par l'AMF — Courtier en Opérations de Banque et Service de Paiements (vérification possible auprès de l'ORIAS) — Les activités d'IAS et IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) — Garantie financière et responsabilité civile professionnelle MMA conformes aux articles L530-1 & L530-2 du Code des Assurances n°120137405 — Carte immobilière N° 2009/34/2218 délivrée par la Préfecture de l'Hérault (sans détention de fonds) — Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. Regrouper des crédits comportant plusieurs mensualités en un seul prêt remboursable au moyen d'une seule mensualité entraîne la plupart du temps l'allongement de la durée du crédit et donc, par conséquent, son coût. Aucun contrat consistant à regrouper des crédits antérieurs (regroupement de crédits) ne peut être consenti sans élément d'information permettant d'apprécier la situation financière de l'emprunteur. — Les données personnelles font l'objet de traitements informatiques, respectueux de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition sur les données personnelles vous concernant. Les modalités d'exercice de ce droit sont sans frais. Il vous suffit, pour l'exercer, de nous écrire à l'adresse suivante : SENZO CONSEIL 7 PLACE DE LA COMÉDIE 34000 MONTPELLIER — Vous pouvez adresser toute réclamation par courrier à l'adresse suivante : - Service des Réclamations - SENZO CONSEIL 7 PLACE DE LA COMÉDIE 34000 MONTPELLIER.

Paraphe

## STATUTS LÉGAUX ET AUTORITÉS DE TUTELLE

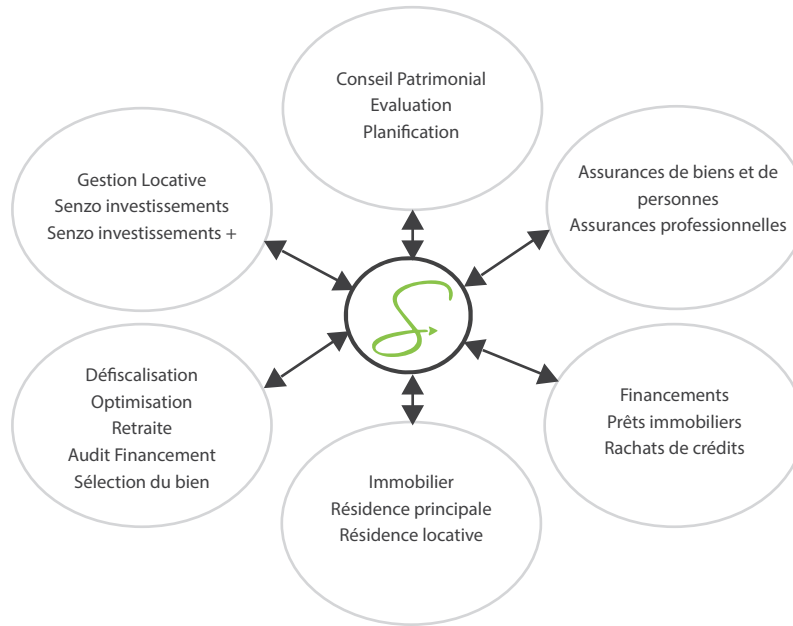
- Votre conseiller est enregistré au registre des intermédiaires d'assurances, banques et produits financiers (**ORIAS**) sous le numéro d'immatriculation : **110 615 69** (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes:
  - **CIF (conseiller en investissements financiers)** enregistré auprès de l'association nationale des conseillers financiers CIF (**ANACOFI-CIF**) sous le numéro **E003346**. Cette association est agréée par l'autorité des marchés financiers (AMF : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) localisée au 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02.
  - **IAS (intermédiaire en assurances)**, courtier en assurance **Catégorie B**.
  - **IOBSP (intermédiaire en opérations bancaires et services de paiement)**, courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP) suivant un code de bonne conduite conformément aux articles R-519-9 et R-519-31 du code monétaire et financier.
- Les activités d'**IAS** et **IOBSP** sont contrôlables par l'**Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)** : [www.acpr.banque-finance.fr](http://www.acpr.banque-finance.fr)) située au 61 rue Taitbout, 75436 PARIS Cedex 09.
- Adhérent de la **FNAIM** (fédération nationale de l'immobilier).
- Adhérent de la **GALIAN** (garantie financière cautions assurance et courtage) :
  - > garantie financière au titre de l'activité de gestion pour un montant de 160 000 €,
  - > garantie financière au titre de l'activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce pour 120 000 €.
- Titulaire de la **carte professionnelle de transactions** sur immeubles et fonds de commerce n° **2009/34/2218** (valable 10 ans) délivrée le 05/07/2011 par la préfecture de l'Hérault (sans détention de fonds).
- Couverture en **Responsabilité Civile Professionnelle Entreprises : RCP n°120 145 97 par MMA entreprise**.
- Adresse des médiateurs : **AMF (Autorité des Marchés Financiers)** - Mme Marielle Cohen-Branche - 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02
- Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'**ANACOFI-CIF**, d'une couverture en responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.
- Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le **code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur <https://www.anacofi.asso.fr/uploads/file/code%20de%20bonne%20conduite%20anacofi-cif%202015.pdf>.

## CHEMINEMENT DES RELATIONS ENTRE LE CIF/IOBSP ET LE CLIENT



**NOS CHAMPS D'INTERVENTION**

Notre indépendance nous a permis de constituer un large réseau de partenaires financiers et immobiliers de qualité afin de proposer à nos clients les meilleures offres et les meilleurs produits du marché.



**PARTENAIRES ET FOURNISSEURS** *Liste non exhaustive et susceptible d'évoluer en cours d'année.*

**ASSURANCES**

Nous sommes liés à chaque organisme d'assurance par des conventions de partenariat.



**PROMOTEUR IMMOBILIERS**

Nous sommes liés à chaque promoteur par des mandats de commercialisation.



**BANQUES**

Nous sommes liés à chaque banque par des conventions de partenariat.



SARL LBL CONSULTING - SENZO CONSEIL au capital social de 224 000 euros — APE 6832A — SIRET : 50794233200028 — RCS Montpellier 507942332 — N°TVA intracommunautaire FR 76507942332 — N° déclaration normale CNIL : 2110537v0 — Société de courtage en assurances : intermédiaire immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 11061569 (www.orias.fr) — Conseiller en investissements financiers (vérification auprès de l'ORIAS) — CIF N°E003346 — adhérent ANACOFI-CIF, association agréée par l'AMF — Courtier en Opérations de Banque et Service de Paiements (vérification possible auprès de l'ORIAS) — Les activités d'IAS et IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) — Garantie financière et responsabilité civile professionnelle MMA conformes aux articles L530-1 & L530-2 du Code des Assurances n°120137405 — Carte immobilière N° 2009/34/2218 délivrée par la Préfecture de l'Hérault (sans détention de fonds) — Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. Regrouper des crédits comportant plusieurs mensualités en un seul prêt remboursable au moyen d'une seule mensualité entraîne la plupart du temps l'allongement de la durée du crédit et donc, par conséquent, son coût. Aucun contrat consistant à regrouper des crédits antérieurs (regroupement de crédits) ne peut être consenti sans élément d'information permettant d'apprécier la situation financière de l'emprunteur. — Les données personnelles font l'objet de traitements informatiques, respectueux de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition sur les données personnelles vous concernant. Les modalités d'exercice de ce droit sont sans frais. Il vous suffit, pour l'exercer, de nous écrire à l'adresse suivante : SENZO CONSEIL 7 PLACE DE LA COMÉDIE 34000 MONTPELLIER — Vous pouvez adresser toute réclamation par courrier à l'adresse suivante : - Service des Réclamations - SENZO CONSEIL 7 PLACE DE LA COMÉDIE 34000 MONTPELLIER.

Paraphe

**MODE DE FACTURATION & RÉMUNÉRATION DU PROFESSIONNEL**

	ACTIVITÉS	RÉMUNÉRATIONS <i>(uniquement sous forme d'honoraires)</i>
CONSEIL EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS	Lettres de mission Placements	Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 50% de ceux-ci.
COURTIER EN ASSURANCES	Courtage en assurances	Senzo conseil ne facture pas d'honoraires pour le mandat de recherche en assurances de biens et de personnes. Sa rémunération sera versée par la compagnie d'assurances sélectionnée en fonction des conventions mises en place. Nous consulter.
INTERMÉDIAIRE EN OPERATIONS DE BANQUE ET SERVICES DE PAIEMENT	Mandats de recherche de capitaux pour prêts bancaires	Pour un prêt de 0 à 200 000 €, 450 € de frais de dossier seront appliqués. Pour un prêt de 200 000 € à 400 000 €, 900 € de frais de dossier seront appliqués. Pour un prêt supérieur à 400 000 €, 1250 € de frais de dossier seront appliqués. <b>ET/OU</b> L'établissement bancaire verse une rémunération au courtier équivalente en moyenne à 1% du montant du financement. Cette rémunération est néanmoins plafonnée en fonction des conventions. Nous consulter. L'encaissement est effectué uniquement lorsque le prêt est débloqué en exonération de la TVA conformément à l'article 261C du CGI.
IMMOBILIER NEUF		Senzo conseil ne facture pas d'honoraires pour le mandat de recherche de biens immobiliers. Pour l'immobilier neuf, la rémunération du cabinet sera fonction de la convention mise en place avec le promoteur en fonction du programme sélectionné. Nous consulter pour plus d'informations.

Nom(s), Prénom(s) \_\_\_\_\_

Précédé de la mention «lu et approuvé»

Signature client	Signature conseiller

**TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS** (Article 325-12-1 du RGAMF et instruction AMF n°2012-07 du 13/07/2012-MAJ 24/04/2013)

**MODALITÉS DE SAISIE DE L'ENTREPRISE** - Pour toute réclamation, vous pouvez contacter Arnaud BOUSQUET ou Johan BRIVAL selon les modalités ci-dessous. Un classeur de réclamations est également disponible au cabinet.

- Par courrier: LBL CONSULTING - SENZO CONSEIL  
7 place de la Comédie,  
34000 Montpellier
- Par téléphone : 04 67 55 22 94
- Par mail : contact@senzo-conseil.fr

- Adresse du Médiateur de l'AMF :  
Mme Marielle Cohen-Branche  
Autorité des Marchés Financiers  
17 Place de la Bourse  
75082 Paris cedex

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

> **dix jours ouvrables maximum** à compter de la réception de la réclamation pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai,

> **deux mois maximum** entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Pour plus de précisions, une charte de la médiation est disponible sur simple demande.

- Adresse du Médiateur IOBSP et des activités immobilières:  
Médiation de la consommation -ANM Conso  
62 rue Tiquetone  
75002 PARIS

- Adresse du Médiateur IAS :  
La Médiation de l'Assurance  
TSA 50110  
75441 Paris CEDEX 09

- Adresse du Médiateur de l'Anacofi :  
92 rue d'Amsterdam  
75009 Paris